



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre d'études Juridiques de La Rochelle
sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de La Rochelle

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre d'études Juridiques de La Rochelle
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de La Rochelle

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre d'études juridiques et politiques de La Rochelle

Label demandé : Equipe d'accueil

N° si renouvellement : EA 3170

Nom du directeur : M. André GIUDICELLI (PR) et Mme A. MICHELOT (MCF)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Michel HUMBERT, Université Paris 2

Experts :

Mme Florence CHALTIEL, I.E.P. Grenoble

Mme Sophie DEMARE-LAFONT, Université Paris 2, représentant le CNU

Mme Christine HUGON, Université Montpellier 1

Mme Hélène TIGROUDJA, Université d'Artois

Mme Geneviève KOUBY, Université Paris 8

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. David DEROUSSIN

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Francis ALLARD, Vice-Président à la recherche, Université La Rochelle



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le 18 novembre 2010, de 10h 45 à 13h. Les entretiens se sont déroulés conformément au programme, en la présence des deux directeurs (direction bicéphale proposée par le projet) et d'une grande partie des membres de l'unité. Les doctorants rattachés à l'unité ont été entendus séparément, après la discussion ouverte et franche à laquelle la rencontre avec l'unité a donné lieu. La précision des réponses, la qualité du débat, la présence de nombreux enseignants-chercheurs ont montré leur réelle implication et l'importance qu'ils attachent au processus d'évaluation.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Habilitée comme équipe d'accueil depuis 1999, le Centre d'études juridiques de La Rochelle propose l'absorption d'une partie des effectifs du LASAPE (Laboratoire d'analyses de l'action publique et de l'Europe, EA 3818 de l'Université de La Rochelle) et souhaite donc son renouvellement en même temps qu'une modification de son appellation en Centre d'études juridiques et politiques (CEJEP).

Les locaux de l'unité sont situés à la Faculté de droit de La Rochelle, 5 rue François de Vaux de Foletier, 17024 La Rochelle.

- Equipe de Direction :

- M. André GIUDICELLI, Pr. à l'Université de La Rochelle
- Mme Agnès MICHELOT, MCF à l'Université de La Rochelle



- Effectifs de l'unité :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	14	15
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	3	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0	0, 33
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0, 33	0, 33
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	30	26
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	7

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Active et dynamique, l'unité cherche à tirer le meilleur profit de son environnement et à remédier à ses faiblesses grâce à une vision claire de son projet et de sa projection à moyen terme. Cet élément essentiel dans le paysage de la recherche à la Faculté de droit de La Rochelle fait le pari de regrouper un grand nombre des enseignants-chercheurs (15) de cette Faculté, qu'ils soient publicistes (3), politistes (2) ou privatistes (10).

- Points forts et opportunités :

- De nombreuses publications (d'ailleurs inégalement réparties entre les membres de l'unité) et organisations de colloques (10 en 4 ans) ;

- Une volonté opportune de restreindre les thèmes de recherches autour de trois axes jugés porteurs : environnement, entreprise, droit processuel ;

- Une volonté nette de renforcer les coopérations nationales et internationales.

- Un projet solide qui s'appuie en partie sur l'expérience acquise lors du dernier contrat et qui entend profiter de la montée en puissance du PRES.

- Points à améliorer et risques :

- Le nombre d'enseignants-chercheurs pouvant être considérés comme non-productifs est trop important (près d'un tiers) ;

- Le nombre d'enseignants-chercheurs titulaires d'une HDR paraît trop limité (la moitié seulement des effectifs totaux) et ne permet pas d'atteindre un taux d'encadrement de thèses optimal ;

- On note une relative faiblesse du nombre de soutenances de thèses et des relations internationales.

- La dimension « science politique » est trop faible.



- La forte mobilité des enseignants-chercheurs hypothèque les chances de mettre en place une politique de recherche pérenne.

- **Recommandations :**

L'unité doit sortir des cadres classiques (financements récurrents, colloques nationaux...) où elle se maintient et gagnerait donc à s'engager dans une politique d'incitation :

- à la soutenance de HDR (même s'il faut reconnaître que 2 HDR ont été soutenues lors le précédent quadriennal) ;

- à la recherche de financements extérieurs à la Faculté ou à l'Université, par la réponse à des appels d'offre ou la mise en place de projets blancs (type ANR) ;

- à la recherche de financements pour les doctorants (nombreux mais trop souvent non financés), en utilisant par exemple les postes vacants ou en sollicitant des contrats doctoraux ou des conventions CIFRE.

S'agissant du projet, il n'est évidemment pas question de condamner à l'avance le choix de l'intégration des politistes au sein de la future unité, qui a bien des égards paraît responsable (comment couper les problématiques de droit public notamment d'interrogations fondamentales sur l'Etat et les modalités factuelles de son action?) et soucieux des intérêts collectifs de la Faculté. Mais les membres de l'unité et ceux qui auront à lui assurer leur soutien doivent prendre clairement conscience de la nécessité, dans ces conditions, de tout mettre en œuvre afin que ce choix ne conduise ni à brouiller la lisibilité de l'unité ni à réduire cette dimension nouvelle à la portion congrue, mais au contraire à assurer à la science politique, nouvelle venue, un épanouissement sûr, ce qui passe par le recrutement d'un Professeur ou des soutenances de HDR de la part de ceux qui la prennent en charge.

Enfin, l'unité doit, si elle veut s'assurer une visibilité plus grande, concentrer ses efforts sur la dimension internationale, remettre une partie de ses membres « au travail » pour augmenter son taux de producteurs (ce à quoi la nouvelle direction s'est engagée) et donner au moins à une partie de ses recherches un caractère plus collectif (au-delà de la participation de certains de ses membres aux colloques qu'elle organise).

- **Données de production :**

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	10
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	0
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1 / (N1+N2)]$	66%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	2
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	4



3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

- La pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Autant que l'on puisse en juger, les recherches conduites dans le cadre de cette unité, soit individuellement soit collectivement, paraissent de très bonne facture. Les nombreux colloques organisés témoignent d'une production quantitativement satisfaisante (sous réserve des remarques formulées infra) et l'unité parvient à publier les actes de ses colloques chez des éditeurs nationaux reconnus. On regrettera simplement le caractère presque exclusivement national de ces manifestations, alors que les thématiques de recherche de l'unité pourraient parfaitement se prêter à mise en place de colloques internationaux.

- La quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

Le bilan présenté fait état d'un nombre important de publications de bon niveau, qui attestent la présence fondamentale de la dimension européenne des recherches des membres de l'unité, ainsi que d'une liste significative de colloques (pas moins de 10 en 4 ans). Cependant, cet effort de recherches est inégalement réparti : sur les 15 enseignants-chercheurs présentés dans le projet, 5 ne « produisent » pas, au sens des critères habituellement retenus. C'est là l'un des points faibles de cette unité, qui a choisi de ne pas opérer de sélection parmi ses membres sans doute en raison du souci de masse critique mais aussi, comme cela a été souligné lors de l'entretien, par volonté (à laquelle le comité a été sensible) d'intégrer malgré tout des enseignants-chercheurs « en crise », dont les travaux tendaient à se faire plus rares. L'audition de l'équipe a également permis de dégager une autre raison de la difficulté à laquelle l'unité est confrontée : la répartition plutôt inégale des charges d'enseignement et/ou des responsabilités administratives entre les enseignants-chercheurs de la Faculté de droit ne leur offre pas à tous les mêmes possibilités de produire. Par un hasard difficile à expliquer, il se trouve en effet que l'unité fournit à elle seule toute l'équipe décanale de la Faculté. Le fait cependant que le nouveau directeur de l'unité soit également Doyen de la Faculté de droit et qu'il se soit engagé à remédier à cette situation devrait permettre de rétablir un certain équilibre, condition à la « remise au travail » de recherche de certains membres de l'unité.

- La qualité et pérennité des relations contractuelles

Depuis 2009, en vertu d'un partenariat conclu avec la société Lexis Nexis, l'unité intervient au titre de la Faculté de droit dans l'organisation de journées de formation intitulées « Carrefour du droit » et, en application de cette convention, perçoit une partie des recettes générées par ces journées, dont la périodicité cependant ne semble pas fixée.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

L'intégration de l'unité dans le paysage universitaire local est évidente, ne serait-ce que, par le nombre de ses membres, elle rassemble la plus grande partie des enseignants-chercheurs de la Faculté de droit de La Rochelle. Les enseignants-chercheurs, comme cela a pu être constaté à l'occasion de leur audition, sont bien intégrés et ce souci d'intégration a été poussé jusqu'à élargir les thèmes de recherches à la science politique, discipline qui risquait, sinon, de ne plus participer à l'effort collectif de recherche.

- la participation à des programmes internationaux ou nationaux, l'existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers,

L'unité n'a pas développé une politique contractuelle très active en la matière, même si elle s'engage à dynamiser l'accueil de collègues étrangers et la signature de co-tutelles de thèses (1 thèse en co-tutelle soutenue lors du contrat précédent). Malgré tout, l'axe « Environnement et territoires » pourra bénéficier du soutien que lui



apportera la participation de l'unité à la Fédération de Recherche en Environnement et Développement Durable (FREDD FR 3097), elle-même rattachée au CNRS ; participation qui sera d'autant plus forte que la FREDD s'intègre au PRES unissant les universités de La Rochelle, Poitiers et Limoges. Grâce à cet axe, l'unité intègre également la Commission pour le droit de l'environnement mise en place par l'Union internationale pour la conservation de la nature (Global ecological integrity group).

– L'attractivité

L'unité, malgré la faiblesse inévitable des moyens qui sont ceux d'une Faculté de province de taille limitée, fait montre d'une certaine attractivité. Elle est ainsi parvenue à attirer à elle la Société française pour le droit de l'environnement pour l'organisation de son colloque annuel ou encore l'Association Henri Capitant pour l'une de ses Journées d'étude. De même, elle est parvenue à inscrire certains de ses membres aux programmes d'universités d'été de certains établissements étrangers (Summer school European private law de Salzbourg par exemple). Mais cela ne suffit pas, de l'aveu même des intéressés, à stabiliser les effectifs : on note en effet un fort turn over lié aux modes de recrutement en Droit et en Science politique, l'unité ne parvenant pas à maintenir dans ses murs les jeunes recrues (aussi bien les MCF que les professeurs qui, le plus souvent, quittent rapidement La Rochelle).

– la valorisation des recherches, et les relations socio-économiques ou culturelles

Le bilan de l'unité fait état d'un certain nombre de partenariats avec diverses professions et institutions judiciaires locales, qui bénéficient essentiellement à l'axe « Justices » : Chambre départementale des notaires, Chambre régionale des huissiers de justice, Barreau de La Rochelle, Ecole des douanes... Grâce à son axe « Entreprises et assurance », elle a noué également des relations avec plusieurs partenaires économiques locaux (MAAF, MAIF, Mutavie), mais sans parvenir à obtenir d'eux des financements spécifiques aux doctorants (convention CIFRE par exemple). Plus généralement, l'unité s'est récemment dotée d'un site internet propre informant des recherches individuelles ou collectives en cours.

• Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :

– la pertinence de l'organisation de l'unité, la qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe,

Petite structure par le nombre de ses membres, le Centre d'études juridiques de La Rochelle ne s'est pas doté de statuts particuliers, au-delà de réunions informelles lors desquelles sont discutées la définition des axes de recherches aussi bien que les questions pratiques. Le besoin s'est cependant fait sentir, en vue du prochain contrat d'habilitation, de substituer au schéma antérieur (un directeur) une direction bicéphale assurée par un professeur et un maître de conférences, sans qu'une telle modification résulte d'ailleurs de difficultés ou de dysfonctionnements passés ni n'apporte de bouleversements importants sur le plan de la politique de recherche. Comme le changement d'appellation souhaité (Centre d'études juridiques et politiques), il semble que cette modification réponde au souci d'une ouverture vers la science politique délaissée par l'Institut Pierre Pescatore de la même Université, en même temps qu'elle cherche à rendre compte de la présence, au sein de l'unité, de juristes appartenant aux sections 01, 02 et 04 du CNU (privatistes, publicistes et politistes). Le changement de direction témoigne, ainsi, d'une volonté d'orientation nouvelle. En outre, afin de favoriser les collaborations transversales, l'unité n'a pas fait le choix de se structurer par sous-composantes (dont les effectifs auraient été, de fait, assez réduits) mais celui de confier la direction et l'animation de chacun des trois axes envisagés à un responsable identifié, les autres membres de l'unité pouvant, au gré de leur parcours propre, intégrer à un moment ou à un autre tel ou tel de ces axes. Une telle souplesse, compte tenu des effectifs de l'unité, paraît une bonne solution.

– la pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques

Les initiatives prises en vue de dynamiser la vie et le fonctionnement de l'unité sont nombreuses, qu'elles se situent au plan des doctorants (assurer leur intégration dans l'unité : prise en charge par les enseignants-chercheurs et par les doctorants plus avancés, prise en charge de frais divers, même si l'association aux projets de recherche pourrait être davantage poussée) ou que l'animation scientifique résulte de l'organisation de conférences invitées ou de colloques organisés de manière régulière par l'unité. Le nombre de soutenances d'HDR, même si le bilan en



mentionne deux, mériterait de se faire selon un rythme plus soutenu, compte tenu du nombre d'enseignants-chercheurs non HDR de l'unité.

- Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région

Les membres du Centre d'études juridiques sont fortement impliqués, au niveau de leur université de rattachement, dans les questions d'enseignement, ce qui se traduit pour certains d'entre eux par une charge de cours importante, de la licence aux masters 2 juridiques de l'Université.

- Appréciation sur le projet :

L'unité projetée (CEJEP) résulte de l'absorption par le Centre d'Etudes Juridiques de La Rochelle (CEJLR), jusque-là composé seulement de juristes, des membres du Laboratoire d'Analyses de l'Action Publique et de l'Europe portant l'axe « Action publique », dans le but de travailler sur des thématiques communes présentant une dimension transversale. Ce projet de fusion, établi en concertation avec les enseignants-chercheurs des sections CNU 01, 02 et 04, a été encouragé, puis approuvé par la commission « recherche » de la Faculté de droit et soutenu par l'Université

- l'existence, la pertinence et la faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme

Le changement souhaité de dénomination correspond, plus fondamentalement, à un réaménagement bénéfique des thématiques de recherches de l'ancien Centre d'études juridiques de La Rochelle (5 axes) et des politistes (2 axes) autour désormais de trois axes principaux censés favoriser la participation collective des juristes (publicistes comme privatistes) et des politistes :

- « Justices » : axe orienté sur la justice pénale interne et internationale, qui peut faire écho à l'axe « Entreprise et assurance » et permettre ainsi des recherches inter-axes ;

- « Environnement et territoires » : axe qui prolonge l'axe du même nom porté antérieurement par le CEJLR et qui privilégie, en vue d'échanges avec les autres axes de l'unité, le droit pénal de l'environnement, la question des risques (risque environnemental « assurable ») et la responsabilité sociale de l'entreprise ;

- « Entreprises et assurances » : axe qui, visiblement, sert de « refuge » aux privatistes de l'unité.

Ce réaménagement a été imaginé dans le but de redynamiser la recherche au sein de la Faculté de droit et fait suite, à certains égards, à des expériences passées dont l'unité pourra tirer le meilleur profit (travaux en commun réalisés par des juristes et des politistes dans le cadre d'Actions incitatives soutenues par l'Université). Il a paru plutôt pertinent au comité d'experts, voire judicieux, dans la mesure où le projet présenté s'inscrit dans la politique de recherche de l'établissement (par exemple, l'axe « Environnement et territoires » se rattache à l'axe prioritaire « Environnement et développement durable » défini par l'établissement). Il pourra, à ce titre, bénéficier de financements spécifiques. En outre, ces trois axes sont en parfaite adéquation avec l'offre de formations mise en place par la Faculté de droit : le Master 2 Droit processuel, qui sera adossé à l'axe « Justices », le Master 2 Cadres territoriaux et environnementaux, qui sera adossé à l'axe « Environnement et territoires », et le Master 2 Droit des affaires et de l'entreprise, qui sera adossé à l'axe « Entreprises et assurance ». Cette adéquation sera d'ailleurs renforcée par le fait que les porteurs des axes de l'unité assurent également la direction de la spécialité de Master qui correspond.

Il faut prendre garde cependant au fait que ces axes se retrouvent souvent dans les problématiques mises en œuvre par de nombreuses unités de recherche en droit, spécialement dans le grand Ouest. De plus, l'interrogation majeure concerne la présence de la science politique au sein de l'unité projetée. Car si l'intégration de politistes part des meilleurs sentiments (la volonté de donner accueil à une discipline orpheline du fait de la restructuration du LASAPE en Institut Pierre Pescatore), la cohérence qu'avait acquise le Centre d'études juridiques de La Rochelle s'en trouve quelque peu écornée, même si la dominante essentielle du futur CEJEP demeure le Droit, surtout en réalité le droit privé.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre d'études juridiques et politiques de La Rochelle (CEJEP)	B	B	A	A	B

- C1 Qualité scientifique et production
 C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement
 C3 Gouvernance et vie du laboratoire
 C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains